

Séance du lundi 28 juin 2021

Date de la convocation : 22/06/2021

L'an deux mille dix vingt et un et le vingt huit juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jérôme CASIMIR, maire

Présents : CASIMIR Jérôme, CABAL Marie-Christine, MARLOT Ludovic, GARCIA Nadine, CHAMAYOU Christian, BOUMEDIENNE Mohamed, BOUDON Philippe, CANTIÉ Caroline, CARME Nathalie, CHRETIEN Christine, FERNANDEZ Richard, FOISSAC Lydie, GERARD Dominique, HERAL Nadine, MARQUES Benoît.

Absentes excusées : CARME Nathalie pouvoir à Ludovic MARLOT, CHRETIEN Christine pouvoir à Marie-Christine CABAL.

Secrétaire de séance : Philippe BOUDON

Ordre du jour :

- Complexe enfance
 - résultats de l'enquête d'opportunité
 - convention d'une maîtrise d'ouvrage
- Contrat de maintenance des sonneries des cloches
- Décision modificative n°1 du budget primitif 2021
- Centre de gestion du Tarn : Adhésion à la procédure mutualisée de mise en concurrence pour le risque prévoyance des agents
- demande d'un emplacement de taxi
- Chantier Loisirs Jeunes
- Recrutement d'un agent chargé de l'animation à la pause méridienne
- Tirage au sort de trois jurés d'assises.
- Questions diverses

Après lecture et signature du précédent compte-rendu, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

- Complexe enfance : résultats de l'enquête d'opportunité, convention d'une maîtrise d'ouvrage

Monsieur le maire fait un retour aux élus sur le résultat de l'enquête d'opportunité sur le projet du complexe enfance. Il rappelle que tous les habitants ont reçu par courrier cette enquête.

Il y a eu 55 réponses sur 600 foyers consultés, l'essentiel des réponses correspondent aux 70 familles présentes dans le groupe scolaire à ce jour,

- La petite enfance :

38 réponses sont parvenues dont 18.4% attendent un heureux événement, 50% ont un besoin régulier de garde, 27% ont un besoin irrégulier, 56% sont satisfaits du mode utilisé à ce jour, 67% fréquentent régulièrement une crèche, En résumé, 58% laisseraient leurs enfants plus de 35h par semaine leurs enfants en cas de création d'une crèche ou micro-crèche, Et donc, 66% des personnes interrogées souhaitent être tenues informées de l'ouverture de cette structure

Le maire précise que le complexe enfance a pour objectif de mutualiser des moyens de garde. Le complexe enfance doit être construit et être dimensionné, pour permettre l'ouverture aux autres communes afin de rentabiliser la structure.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'enquête fait ressortir que les enfants sont gardés par les proches le plus fréquemment, ou dans un centre de loisirs de communes limitrophes (38%). Le peu suffisant ressort sur les moyens de mode de garde sur Fréjairolles.

96% souhaitent connaître l'existence de ce complexe

50% souhaitent que la gestion soit faite par la collectivité

Christian CHAMAYOU demande quel est le financement de ce projet. Le maire répond qu'il sera financé par le biais de subventions, (Etat, Région, Conseil Départemental, CAF et autres organismes sociaux), le reste sera à la charge du budget communal en fonds libres,

- Chantier Loisirs Jeunes

44 réponses

46% des personnes connaissent le Chantier Loisirs Jeunes

42% souhaitent inscrire leur ados et 42% l'envisageraient

28% souhaitent sa mise en place pour les grandes vacances, 46% sur les périodes inter périodes – le plus régulièrement (30%)

Bilan de l'enquête : monsieur le maire précise que les chiffres de retour sont encourageants sur l'ALSH, et démontre le réel manque de ce type de structure sur notre commune, un peu moins sur le projet petite enfance.

Monsieur le maire pose la question aux conseillers municipaux sur la pertinence de la continuité du projet Pôle enfance, peut-il être envisageable ? Benoit MARQUES s'interroge sur le coût.

Monsieur le Maire précise que la commune possède 1350 habitants, qu'un nouveau lotissement s'est créé, des nouvelles inscriptions sont à anticiper,

Le local Cantine/réfectoire est déjà exigüe, à ce jour : les équipements, sont vieillissants. Pour lui, ce service est indispensable pour les familles, il indique que le coût serait évalué entre 700 000 à 800 000 €.

De plus, les résultats de cette enquête sont évolutifs sur les années futures par contre une forte demande lors des nouveaux arrivants sur la possibilité du complexe enfance (crèche, alsh).

Monsieur le Maire propose au vote la poursuite du projet en matière d'étude,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité** des voix, des membres présents Jérôme CASIMIR, CABAL Marie-Christine, GARCIA Nadine, CHAMAYOU Christian, BOUMEDIENNE Mohamed, BOUDON Philippe, CANTIÉ Caroline, FERNANDEZ Richard, FOISSAC Lydie, GERARD Dominique, HERAL Nadine, MARQUES Benoît, Ludovic MARLOT

- Maîtrise d'ouvrage

Monsieur le maire propose de conventionner avec un maître d'ouvrage pour une assistance dans l'élaboration du projet, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord,

Contrat de maintenance de l'électrification des cloches de l'église

Rapporteur : Ludovic MARLOT

A ce jour, la mairie fait appel, ponctuellement, à la société ANGELUS pour effectuer des réglages ou réparations du mécanisme de la sonnerie des cloches de l'église.

Il est présenté au conseil municipal un contrat d'entretien, déplacements inclus, au tarif de 89 € HT/an de cet équipement par ANGELUS de LAVAU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition d'ANGELUS, autorise monsieur le maire à signer le contrat de maintenance, ci-joint, d'un montant annuel de 89 € hors taxes.

Décision modificative n°1 au BP 2021 (amortissements)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, qu'au titre du transfert de la compétence Voirie à la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune bénéficie chaque année d'une enveloppe financière qui s'élève à 89 702 € HT, afin de réaliser des travaux sur la voirie communale.

Début 2020, divers travaux de voirie ont été réalisés par la C2A pour le compte de la commune dont la réfection de la place à l'entrée du village. Par délibération du conseil municipal du 28/10/2019, une convention avait été signée avec la C2A afin que la commune finance le dépassement de l'enveloppe autorisée par le versement d'un fonds de concours s'élevant à 9 300 €.

A ce jour, la réglementation impose l'amortissement de cette dépense sur une période de 15 ans, à compter de l'année 2021 et ce jusqu'en 2036. Le montant à inscrire au Budget primitif 2021 s'élève à 620 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, modifie les ouvertures de crédits du budget primitif 2021 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES		RECETTES
	Diminution	Augmentation	Diminution
Cpte 6419 Remb.rémunération			
Cpte 6811 Amortissements		+ 620 €	
	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES		RECETTES
	Diminution	Augmentation	Diminution
Cpte 28041512 Amortissements			
Cpte 2188 Autres immob.		+ 620 €	

Risque prévoyance des agents - adhésion à la procédure mutualisée de mise en concurrence en vue de la signature d'une convention de participation

Depuis 2015, les agents de plusieurs des communes du territoire et de l'agglomération peuvent bénéficier d'une couverture en matière de prévoyance dans le cadre d'une convention de participation.

La convention, d'une durée de 6 ans, arrive à échéance. Il convient donc de relancer une consultation.

Dans ce cadre, il est proposé à l'ensemble des collectivités et établissements du territoire de l'agglomération de se regrouper pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation.

Il est précisé que l'adhésion à la procédure de consultation est facultative, et fait l'objet de la présente délibération. Par ailleurs, elle n'emporte pas décision de signer la convention de participation : chacun restera libre d'adhérer à la convention de participation ou d'y renoncer.

De plus, en cas d'adhésion, la fixation ou l'évolution éventuelle d'une participation employeur relève des prérogatives de chaque collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinea 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation financière des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt d'une protection sociale complémentaire prévoyance pour les agents de la collectivité, et de participer à une mise en concurrence mutualisée pour leur permettre d'en bénéficier au meilleur rapport qualité prix,

Le conseil municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, décide de prendre part à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance par mutualisation des risques avec les collectivités adhérentes, donne mandat à la communauté d'agglomération en vue de conduire les opérations de mise en concurrence, prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer la convention ou de ne pas donner suite ;

Autorisation de stationnement d'un taxi sur le domaine public communal

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de stationnement sur le domaine public communal par une conductrice de taxi. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres, autorise madame MOLINIE Myriam, domiciliée 30 chemin de la pale à ALBI (81) exploitante du taxi MY 'TAXI MOLINIE MYRIAM (numéro d'exploitation 08121002601) à stationner sur une place de parking, à l'entrée du village, il est décidé que la redevance d'occupation du domaine public sera fixée qu prochain conseil,

Mise en place d'un chantier Jeunesse

Sur proposition de monsieur le maire, considérant le partenariat financier avec la Caisse d'Allocation Familiales, considérant le coût du séjour au camping de Saint Pierre de Trévisy ainsi que l'accès à un parcours d'accrobranches,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la mise en place d'un chantier jeunesse pour cet été 2021, dit que l'agent municipal, Aurélie GARCIA, sera chargée de l'encadrement des travaux à réaliser avec les jeunes sur Fréjairolles et de l'accompagnement sur la sortie à St Pierre de Trévisy, autorise monsieur le maire à prendre les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Recrutement d'un agent chargé de l'animation à la pause méridienne

Durant la période scolaire, l'animation de la pause méridienne, est effectuée par quatre animatrices. Trois d'entre elles souhaitent continuer cette mission. Par contre, il convient de recruter une nouvelle personne pour compléter l'équipe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge monsieur le maire de procéder à l'embauche d'une animatrice, à compter du 1^{er} septembre, à raison de 2 heures par jour, les jours d'activités scolaires.

Tirage au sort des jurés, année 2022

Monsieur le maire informe le conseil municipal que chaque année un tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises doit avoir lieu. Trois personnes doivent être tirées au sort, à partir de la liste électorale.

Les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort qui siègent aux côtés des magistrats professionnels de la cour d'assises. Ils sont appelés à se prononcer lors de procès. Les trois personnes concernées doivent être de nationalité française, avoir au moins 23 ans, savoir lire et écrire le français, et ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Le conseil municipal, après avoir tiré au sort la page et la ligne dans la page et vérifié que les conditions pour être jurés, sont remplies, dit que les trois personnes retenues dans les fonctions de juré d'assises pour l'année judiciaire 2022 sont :

Page 110, ligne 3 : Grégory VALETTE – 8, chemin de Hugou

Page 84, ligne 3 : Martine MOLINIER épouse HERANDEZ – Lotissement Clos d'Ondesque

Page 100, ligne 8 : Valérie ROUSSEL épouse LEBLANC – 45 chemin de Salan

QUESTIONS DIVERSES

City stade : le projet avance avec un devis de la société OVALEQUIP d'un montant de 72 000 euros. Ce projet a été présenté aux élus au conseil municipal des jeunes. Un autre devis est en attente avec Décathlon.

Ecole : Le maire a rencontré la directrice de l'école pour évaluer les effectifs de la rentrée. Les effectifs sont fixés en septembre 2021 à 25 enfants par classe au primaire et 27 enfants dans la classe Maternelle de Lucas MIRANDA.

Cantine scolaire : Une enquête a été diffusée aux parents de l'école pour avoir un retour sur leurs attentes en matière de la fourniture des repas à la cantine scolaire. A ce jour, ont été consultés la cuisine centrale ainsi que le restaurant Le Grand Chêne....

Arrêt de bus : Demande d'un arrêt de bus sur le chemin de Revel

Lotissement des buis : Sur le nouveau lotissement des buis, des fumées noires ont été constatées sur le chantier, effectuées par un professionnel.

Sortie en vélo organisée par l'école il est demandé des emplacements pour stationner les vélos des enfants à l'école (à l'intérieur ou à l'extérieur)

Pique-nique : les 28 juin et le 6 juillet, les enfants de la cantine auront un pique-nique.

Marché gourmand : 31 juillet et 28 août sont les dates arrêtées pour les deux marchés gourmands de cette année.

Broyeur d'accotement : il a été livré ce 28 juin

La date du prochain conseil municipal : 30 août 2021 à 18h30, l'ordre du jour sera, e, autres, le choix du prestataire de la cantine scolaire.

CASIMIR Jérôme	CABAL Marie-Christine	MARLOT Ludovic	GARCIA Nadine	CHAMAYOU Christian
BOUDON Philippe	BOUMEDIENNE Mohamed	CANTIE Caroline	CARME Nathalie Absente	CHRETIEN Christine Absente
FERNANDEZ Richard	FOISSAC Lydie	GERARD Dominique	HERAL Nadine	MARQUES Benoît